

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 1/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POUDRE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **PULPISPAD POUDRE**

Utilisation : Obturation canalaire.

Responsable de la mise sur le marché :



**DENTSPLY France SAS**  
4 rue M. Faraday  
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77  
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00  
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :

Faible irritation possible pour la peau et les yeux  
Très toxique pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme possible

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique :

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Diiodothymol	652-22-7	209-007-5	22.45 %	Non classée par le fabricant
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	76.55 %	N – R50/53

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 2/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POUDRE

### 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	Evacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
En cas d'ingestion :	Donner de grandes quantités d'eau, si les troubles persistent, consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver avec beaucoup d'eau et savon.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Poudre, neige carbonique, mousse.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	En cas d'incendie, dégagement d'iode.
Protection des intervenants :	-

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Port d'un appareil respiratoire de protection et port de lunettes.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ramasser le produit prudemment.
Méthodes de nettoyage :	Laver abondamment à l'eau. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 3/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POWDRE

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter tout contact avec les yeux, la peau.

Stockage : Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C.

Matériaux utilisés pour l'emballage : Verre, polyéthylène.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle (INRS FRANCE)

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m <sup>3</sup>	VLE – ppm	VLE – mg/m <sup>3</sup>	Note	TMP N°	FT N°
1314-13-2		10 mg/m <sup>3</sup>					

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque avec filtre à particules (P1 ou P2)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 5).

Protection des mains : Gants recommandé type Nitrile.

Protection des yeux : Lunettes de protection avec protection latérale ou écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Mesures normales d'hygiène.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Poudre.

Couleur : Chamois.

Odeur : Faible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 4/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POWDRE

pH :

- A l'état de livraison : -  
- A la dilution d'emploi : -

Solubilité :

- Dans l'eau : Insoluble.  
- Dans les solvants : Dans les alcalins.

Coefficient de partage : -

Pression de vapeur : -

Densité relative : -

Inflammation et explosion : -

Point d'éclair en coupe fermée : 110

Température d'auto-inflammation : -

Inflammabilité (solide, gaz) : -

Dangers d'explosion : Non.

Propriétés comburantes : -

Autres données :

Viscosité : -

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Lumière, flamme, sources d'allumage.

Matières à éviter : Acides et bases.

Produits de décomposition dangereux : Iode, acide iodhydrique.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 5/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POUDRE

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Peut causer par ingestion, baisse de température, nausées et dans les cas des plus extrêmes, une perte de conscience.
Après contact avec la peau :	Faible irritation possible
Après contact avec les yeux :	Faible irritation possible

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants :	Très toxique pour les poissons et le plancton.
Mobilité :	- Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité :	Aucune donnée disponible. -contient un composant peu dégradable
Potentiel de bioaccumulation :	- Aucune donnée disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus :	Contactez les autorités compétentes.
Méthodes d'élimination :	Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 6/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POUDRE

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	9		
Etiquette(s) :	9	9	9
Numéro ONU :	3077	3077	3077
Groupe d'emballage :	III	III	III
Code danger :	90		
Code Quantité Limitée :	LQ27		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-A, S-F	
Avion passager et cargo : Instruction d'emballage :			911 / Qté nette maxi colis : 400 kg
Avion cargo seulement : Instruction d'emballage :			911 / Qté nette maxi colis : 400 kg
Libellé de transport :	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc oxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc oxide)

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.  
Classée.

Symboles :



N - Dangereux pour  
l'environnement

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S000052

Page : 7/7

Nom commercial :

## PULPISPAD POWDRE

Risques particuliers attribués à la  
préparation et conseils de prudence :

Phrases R :

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007  
Date de révision : 24/08/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.